

Pse, indemnite installation et prime mobilite

Par CAMILLE37300, le 19/08/2012 à 19:17

Bonjour,

Dans le cadre d'un PSE (plan sauvegarde emploi) j'ai accepté une mutation professionnelle. Les syndicats ont négocié 2500 euros indemnité installation et 4500 euros prime de mobilité. Les deux montants sont en brut.

Quelles sont les charges à payer ?

Ces primes sont imposables ?

Merci pour votre réponse Camille